

Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHl) Offre de bénévolat

Conseil consultatif de sélection des projets

Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHl) existe pour défendre et faire progresser le logement en tant que droit fondamental pour tous les peuples autochtones vivant dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques d'un océan à l'autre. NICHl mettra à profit la vaste expertise des Autochtones en matière de logement pour concevoir et codéployer une stratégie nationale de logement autochtone dans les zones urbaines, rurales et nordiques, distribuer des ressources aux projets de logement autochtones et soutenir des services d'accompagnement global. Ses structures de gouvernance, de gestion et d'exploitation tirent parti des forces des organismes de services aux Autochtones.

NICHl s'adresse actuellement aux spécialistes en logement autochtone de partout au Canada pour trouver des bénévoles souhaitant rejoindre le Conseil consultatif de sélection des projets (CCSP).

Le Conseil consultatif de sélection des projets (CCSP) de NICHl est un organe indépendant et non partisan dont le mandat est de mener un processus de sélection objectif et équitable pour le financement dans les zones urbaines, rurales et nordiques. Le CCSP s'appuie sur des critères, examinés et validés par NICHl, afin de cibler et de hiérarchiser les projets de logement ou les aménagements admissibles au financement de programme.

Dans le cadre de ce mandat bénévole, vous exercerez votre expertise et formulerez des recommandations sur les projets de logement menés par des Autochtones qui pourraient être admissibles à un financement dans le cadre de la stratégie de logement susmentionnée.

L'objectif est d'assurer une représentation interculturelle des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui participent aux dossiers de logement en milieu urbain, rural et nordique ou en comprennent les enjeux. Idéalement, le Conseil visera une parité des genres et une grande diversité, maintiendra un équilibre géographique offrant une perspective nationale et régionale (dont une représentation du Nord) et réunira l'expertise requise pour répondre aux besoins uniques des projets, selon la géographie, la démographie et les priorités immédiates, le tout en s'appuyant sur une matrice évolutive.

Le CCSP est composé de sept (7) membres et cherche sept (7) personnes supplémentaires qui seront encadrées par les membres en poste. Ce modèle cyclique se poursuivra à l'avenir, de sorte à assurer un renouvellement continu qui permet aux nouveaux et nouvelles bénévoles de bénéficier du mentorat de leurs pairs. Le mandat des membres du Conseil est de vingt-quatre (24) mois, avec possibilité de prolongation.

Les membres du CCSP ne reçoivent aucune rémunération directe pour leur temps, puisqu'il s'agit d'un engagement bénévole. Toutefois, les membres du Conseil ont droit au remboursement des frais raisonnables liés aux déplacements et à l'hébergement nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Le CCSP devra fournir une liste exhaustive des projets prioritaires retenus selon le processus de sélection établi. Le NICHl utilisera cette liste de priorités pour financer les initiatives jusqu'à l'épuisement des fonds alloués à ce cycle du programme.

Pour être nommés au Conseil et y siéger, les membres doivent respecter les exigences suivantes :

- a) Faire preuve d'une grande impartialité, intégrité et objectivité lors de l'examen de tous les projets soumis.
- b) Appliquer de manière équitable et cohérente les critères fournis pour évaluer les projets et en évaluer l'admissibilité.
- c) Dresser la liste des projets de logement prioritaires à recommander.
- d) Reconnaître et confirmer, par écrit, l'absence de conflit d'intérêts réel ou apparent lié à l'occupation d'un poste bénévole au sein du CCSP et signaler tout conflit, réel ou apparent, qui surviendrait dans le cadre de leur mandat.
- e) S'engager par écrit à préserver la stricte confidentialité de toute information portée à la connaissance des membres du Conseil dans l'exercice de leurs fonctions.
- f) Fournir à NICHl, dans un délai d'un mois suivant la présentation des recommandations, un rapport détaillant la démarche suivie, notamment le respect du mandat, les données statistiques sur les demandes reçues ainsi que les recommandations finales.

Si vous souhaitez faire du bénévolat et vous joindre à une équipe dévouée qui s'efforce de produire des retombées tangibles dans nos communautés, **faites parvenir votre déclaration d'intérêt et votre curriculum vitae à careers@nichihousing.com au plus tard le 31 juillet 2026 à 13 h (HNE)**. Dans votre candidature, veuillez vous identifier comme Autochtone et indiquer si vous parlez couramment les deux langues officielles.

Pour en savoir plus sur NICHl, ses succès et ses objectifs, visitez notre site Web à l'adresse www.nichi.ca.